



Pose de volet roulant

Par **alexlelai**, le **18/06/2020** à **11:19**

Bonjour,

Actuellement je vis dans une copropriété où nous avons le droit de mettre des volets roulant sur deux coté de la facade et sur le 3 eme côté de la facade on nous l'interdit ! Donc actuellement dans mon appartement j'ai une chambre et ma cuisine qui sont équipé de volets roulant et mon salon et ma deuxième chambre qui sont avec des volets en bois car on nous l'interdit. Je comprend pas pourquoi on à le droit de faire passer des volets sur deux faces et non sur la 3eme ? alors que sa donne dans une rue en face de garage .

Merci par avance pour votre réponse cordialement

Par **beatles**, le **18/06/2020** à **11:29**

Bonjour,

Vor les règles d'urbanisme de la Commune !

Plus simple : Bien épluchez votre règlement de copropriété !

Cdt.

Par **alexlelai**, le **18/06/2020** à **11:31**

Merci pour votre réponse j'avais pensé à aller voir l'urbanisme après dans les règles de copropriété je crois que rien n'est stipulé il faut que je regarde bien ça. Mais je trouve ça pas du tous logique qu'on autorise mais pas pour tous les côté

Par **beatles**, le **18/06/2020** à **11:55**

Il semblerait que les côtés autorisant la pose de volets roulants ne donneraient pas sur la voirie publique et ne seraient donc pas tenus aux règles d'urbanisme, contrairement au côté donnant sur la voirie publique... ce qui serait tout-à-fait logique.

Par **alexlelai**, le **18/06/2020 à 11:59**

le coté ou j'ai des volets roulant donne sur une grande avenue ou ya du passage... et le coté où on a pas le droit donne en face de garage ... Je suis d'espérer.. d'avoir des fenêtres pas uniforme c'est super pour la future vente je sais plus quoi faire avec ce syndic en tous cas merci pour vos reponse

Par **youris**, le **18/06/2020 à 15:22**

bonjour,

ce n'est pas le syndic qui commande, comme cela a été déjà indiqué, vous devez vous conformer au règlement de copropriété que vous avez accepté ainsi qu'aux règles d'urbanisme.

à priori toute la copropriété est assujettie aux mêmes règles.

salutations

Par **alexlelai**, le **18/06/2020 à 15:57**

Bonjour ,

je crois que dans les règles de copropriété c'est pas écrit que sur ce côté là de la rue la pose de volet est interdite mais faut que je regarde bien et si c'est pas interdit j'écirais un courrier au syndic merci pour votr réponses